

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 15 décembre 1810.

ANGLETERRE.

Londres, 22 novembre. Des lettres de Saint-Petersbourg, datées du 24 du mois dernier, assurent que l'ordre a été donné de vendre les cargaisons des bâtimens de Ténériffe, qui avoient été si long-tems sous le séquestre. Les différens articles devoient être partagés en petits lots, pour la commodité des acheteurs. Le papier-monnoie qui a été reçu en paiement pour ces marchandises devoit être brûlé. On calcule que le produit de cette vente, dont le soin est confié à MM. Amburga père et fils, pourra monter au moins à 20 millions de roubles.

Le décret qui ordonne que les marchandises anglaises seront brûlées, a été dernièrement mis à exécution à Varel, où trente-neuf voitures chargées de ces objets ont été détruites de la manière prescrite, dans l'espace de deux jours.

— Hier matin, à dix heures et demie, le marquis Wellesley rendit visite à S. M. le roi de Suède, à l'hôtel Clarendon, Bond Street. Après un long entretien, le noble marquis conduisit S. M. jusqu'à sa voiture, et se rendit avec elle au bureau des affaires étrangères, d'où ils allèrent ensemble à l'amirauté, et visiterent ensuite plusieurs bureaux du gouvernement. — S. M. dina le soir chez le marquis, qui la reçut à la porte extérieure de sa maison, et la conduisit à son salon.

Du 26 novembre. Lord Liverpool a reçu hier au soir une dépêche (dont ce qui suit est extrait), adressée à S. S. par le lieutenant-général vicomte de Wellington, et datée de Pero-Negro, le 10 novembre 1810.

„ Il n'est rien survenu d'important depuis que je vous ai écrit le 3 de ce mois. L'ennemi reconnu Abrantes le 5, et à la faveur de cette opération, il fit avancer un petit corps d'infanterie et de cavalerie par Beira-Basa, vers Villa-Velha, évidemment dans l'intention de s'emparer du pont sur le Tage, qui y étoit; mais il le trouva détruit, et ce détachement retourna à Sobriera-Formosa. J'ai une lettre du général Silveira, datée de Trancoso, le 3 du courant; il avoit ses détachemens sur le Coa. „

Les nouvelles particulières, reçues de Lisbonne, sont plus récentes de deux jours que celles ci-dessus. Il paroît que l'armée française n'est pas aussi dénuée de provisions qu'on avoit voulu le faire accroire, et qu'elle élève des retranchemens, sans doute pour garder plus tranquillement ses positions pendant l'hiver.

— Une lettre de Lisbonne du 12 novembre annonce que le quartier général est toujours à Pero-Negro. La Romana est au midi de Torres-Vedras; le maréchal Beresford est à sa droite.

Nous avons des lettres de Cadix du 7 de ce mois. La fièvre n'avoit pas diminué, mais on dit que ce n'est pas la fièvre jaune.

du 29 Les bulletins suivans de la santé du roi ont été publiés :

Le 23 novembre, au soir. „ S. M. a continué à avoir la fièvre avec la même violence pendant toute la journée. „

Le 24 novembre, matin. „ S. M. n'a pas eu de sommeil pendant la nuit, mais la fièvre n'a pas augmenté. „

Le 24, soir. „ S. M. a dormi paisiblement pendant plusieurs heures „

Le 25 matin. „ S. M. a passé une nuit tranquille, et elle est mieux ce matin. „

Le 25, à huit heures du soir. „ S. M. n'est pas si bien ce soir qu'elle étoit ce matin.

Le 26 novembre. S. M. a eu très-peu de sommeil dans la nuit, mais elle n'est pas plus mal ce matin.

Le 26, à huit heures du soir. „ L'état de S. M. a peu varié durant ce jour. „

Le 27 novembre. „ S. M. a eu deux ou trois heures de sommeil durant la nuit, et elle est ce matin à-peu-près comme elle étoit hier. „

Les malles de Lisbonne ont apporté une grande quantité de lettres particulières, dans lesquelles on trouve beaucoup de petits détails, mais qui ne contiennent le récit d'aucun événement important.

Lisbonne. 19 novembre. Le vinaigre ordinaire coûte aujourd'hui 2 s. 6 d. la bouteille; le pain de 6 penny n'est guère plus grand que celui que l'on paie à Londres un penny; les œufs coûtent 6 pences la pièce, et la viande de boucherie depuis 16 pences jusqu'à 2 shellings la livre; et tous les deux ou trois jours ces articles manquent. En admettant que ces détails soient exacts, le pain de quatre livres coûterait à Lisbonne 7 shellings! (*Gaz. de France.*)

ESPAGNE.

Chiclana, 11 octobre. L'avis transmis à S. Exc. M. le maréchal duc de Bellune de la déclaration de la fièvre jaune à Ceuta et à Oran, n'ayant été confirmé par aucune des lettres nouvellement venues d'Afrique, l'ordre a été définitivement donné de lever l'embargo mis le 24 du mois dernier sur les bâtimens ou corsaires mouillés dans le port de ce littoral. Cet ordre comprend également la suppression de la quarantaine à laquelle devoient être assujettis tous les navires venant de la côte d'Afrique.

Port Sainte-Marie, 19 octobre. D'après l'assurance que S. Exc. M. le maréchal duc de Dalmatie a reçue, que des symptômes de fièvre jaune se sont déclarés à l'hôpital de Carthagène, on a renouvelé la stricte exécution des ordres sanitaires donnés le 24 du mois dernier, avec la modification cependant des mesures prises pour l'embargo général des bâtimens mouillés sur la côte d'Andalousie, que l'on a cru devoir ne pas continuer, d'après l'avis reçu de la côte d'Afrique, que cette maladie ne s'est pas manifestée à Ceuta et à Oran, ainsi qu'on l'avoit primitivement assuré. (*G. de F.*)

DANEMARK.

Copenhague, 20 novembre. Par sa résolution souveraine du 9 novembre 1810, S. M. a ordonné, dans le cas où l'on découvroit des marchandises de fabrication anglaise en chemin, pour être introduites par fraude soit à Altona, soit par la ligue des frontières du duché de Holstein, qu'elles soient immédiatement saisies et estimées à dire d'experts, pour être ensuite et sans délai brûlées et anéanties sous la surveillance du magistrat et des préposés de la douane de l'endroit; et que celui ou ceux qui auront fait arrêter et saisir les susdites marchandises, recevront pour récompense vingt pour cent de leur valeur estimée, laquelle somme sera payée aux ayant-droits par le trésor public.

Les vaisseaux anglais ayant tout-à-fait quitté les Belts, nous avons vu arriver ici en peu de jours, de nos îles et de nos provinces allemandes, plus de cent bâtimens chargés de provisions pour la capitale. Ces bâtimens avoient attendu pour mettre à la voile que l'ennemi se fût éloigné.

du 29 novembre. Nous venons de recevoir une nouvelle qui fait ici une grande sensation, c'est que la Suède vient de déclarer la guerre à l'Angleterre. Le canon des batteries des côtes de Suède s'est déjà fait entendre.

Le séquestre a été mis sur toutes les marchandises coloniales et anglaises, et les bâtimens anglais ou masqués anglais ont été saisis dans tous les ports de Suède. Si cette déclaration de guerre, de la Suède avait eu lieu trois mois plus tôt, les Anglais n'auraient pas troublé, cette année, la navigation de la Baltique. Il est certain que l'année prochaine ils n'y reviendront pas, et que le Danemarck, la Suède et la Russie auront la pleine liberté de cette mer.

On assure que l'amiral Saumarez a dit, avant même qu'il connût la déclaration de guerre de la Suède, que son gouvernement n'enverrait plus un convoi et une escadre si considérable dans la Baltique; que les dépenses de l'armement se montaient au-delà des bénéfices du commerce, qui d'ailleurs a fait des pertes énormes. On évalue les prises que les Danois seuls ont faites à 25 millions.

Les bâtimens de Ténériffe qui ont été confisqués en Russie, portaient pour plus de 30 millions de marchandises; ce qui a été pris dans les ports du Mecklenbourg, de la Poméranie suédoise, de la Prusse, ce qui a été perdu par le défaut de port de refuge, l'incertitude qui a régné dans la marche des convois, tout cela rend énorme la perte des Anglais.

Le Journal officiel contient la publication suivante:

« D'après des ordres supérieurs qui me sont parvenus, j'avertis tous les capitaines suédois qui se trouvent actuellement dans les ports danois, norvégiens et holsteinois, de se prémunir contre le danger d'être pris et arrêtés par des corsaires anglais. »

„ Le consul-général de S. M. le roi de Suède, à Copenhague, le 22 novembre 1810. »

Signé, GRAM.

(Moniteur.)

SUÈDE.

Stockholm, 13 novembre. La diète qui avoit été transférée à Stockholm pour la réception du prince royal, a terminé hier sa session. Cette cérémonie a été présidée par le roi séant sur son trône, et ayant le prince royal à ses côtés.

On a remarqué parmi les résolutions qui ont été prises dans les dernières séances des Etats, celle qui porte que l'ex-roi Gustave-Adolphe et sa postérité sont bannis à perpétuité du territoire suédois, et qu'il leur est défendu d'y rentrer sous peine de mort. La liste civile a été considérablement diminuée par les économies que la diète a faites dans plusieurs parties de la dépense publique. Sous Gustave-Adolphe, les sommes allouées pour l'entretien du roi et de sa maison s'élevoient à 500,000 rixdales de banque. Elles ont été réduites à 260,000. La fixation établie pour le prince royal étoit de 60,000 écus; elle vient d'être augmentée de 6000, et cette somme devra suffire pour l'entretien des maisons du prince et de la princesse. Les Etats ont alloué 12,000 rixdales pour le prince Oscar.

On attend incessamment la princesse héréditaire, et déjà la comtesse de Loewenhaus, grande maîtresse de sa cour, et mademoiselle Koshull, dame de compagnie, sont parties pour aller au-devant d'elle. On croit que S. A. le prince royal ira jusqu'à Helsinborg pour revenir avec son auguste épouse. Il y aura un bal brillant à la bourse pour célébrer l'heureuse arrivée de cette princesse. Avant-hier, le prince royal parut inopinément au spectacle, et les applaudissemens furent si vifs et si prolongés qu'on ne pouvoit pas continuer la pièce.

Une députation de l'université d'Upsal a été admise dernièrement à féliciter S. A. R. : elle a témoigné hautement sa satisfaction sur la manière dont elle avoit été reçue, et son admiration pour les connoissances du prince.

(Moniteur.)

PRUSSE;

Berlin, 17 novembre. La servitude personnelle ayant dû être tout-à-fait abolie dans tous les Etats de la monarchie prussienne, à partir du 11 novembre dernier, en vertu de l'édit royal, daté de Memel, du 9 octobre 1807, S. M. a ordonné de faire une seconde publication de cet édit, pour en porter le contenu de nouveau à la connaissance du public et de toutes les autorités constituées.

— La direction des douanes à Berlin avertit le public, qu'une quantité considérable de denrées coloniales non déclarées vient d'être confisquée, et qu'en vertu des ordonnances royales, il sera payé aux dénonciateurs un cinquième du montant de leur produit.

du 18 novembre. On continue ici les vérifications de marchandises anglaises et coloniales. On prend, relativement à ces dernières, des renseignemens très-exacts pour constater si elles ont été importées dans les Etats prussiens par une voie légale. Il est démontré jusqu'ici que les trois quarts environ des productions coloniales sont entrés ainsi dans notre royaume. Elles paieront l'impôt. Les autres seront confisquées. Ces mesures sont générales dans tout le royaume. On calcule que le produit de l'impôt sera à-peu-près de deux millions de rixdallers. Pour faciliter aux habitans le paiement de cette contribution extraordinaire, notre gouvernement s'est décidé à recevoir les billets du trésor et autres papiers d'Etat, d'après leur valeur nominale. Depuis que cette décision est connue, ces papiers haussent de nouveau.

— Le mécanicien Hubschmann, de Geyer en Saxe, a porté ses machines à filer le lin à une telle perfection, que ses compatriotes lui ont déjà adjugé le grand prix d'un million promis par la France. (Journ. de Paris.)

POMÉRANIE.

Stralsund, 17 novembre. Le corsaire français l'Anna a capturé, à trois lieues des Greifswald, le navire la Charlotta, capitaine Prebu de Stralsund, qui paroît s'être échoué exprès pour exécuter quelque dessein frauduleux. La déclaration faite portoit que le bâtiment étoit chargé de sel. Cependant le capitaine du corsaire français, en visitant la chambre du bord de ce navire, aperçut à travers les fentes des écoutilles beaucoup de tonneaux. Il arrêta ce bâtiment, fit apposer le cachet de son bord, et y laissa deux hommes de son équipage pour constater sa saisie et garder ses scellés jusqu'à plus am (nformation.

On a vérifié que ce navire, venu de Gethembourg avec un convoi escorté par les Anglais, est chargé de sucre, rhum, bois de campêche, etc., et non de sel. Cette fausse assertion n'a été mise en avant que pour soustraire les marchandises à la saisie qui devoit en être faite, en exécution des décrets sur les denrées coloniales. (*G. de Fr.*)

ALLEMAGNE.

Hambourg, 22 novembre. On estime à 800,000 fr. la valeur des marchandises brûlées ici le 16 en présence de toutes les autorités civiles et militaires.

Les mêmes mesures ont été exécutées avec la même publicité dans les villes de Oldenbourg, Warel, Rostock, Wismar, Butzow, Grabow, Rheina et Lubeck.

On peut assurer que dans ces villes et dans quelques autres moins considérables, il a été détruit depuis huit jours pour plus d'un million de marchandises anglaises. La plupart de ces marchandises consistaient en cotons filés, percales, mousselines, velours, piqués, casimirs, basins, toiles imprimées, gazes, schalls, dentelles, moltons, etc., etc. (*Moniteur*)

SUISSE.

Zurich, 23 novembre. M. Lethon, inspecteur des douanes de l'Empire, de la division de Strasbourg, est arrivé ici hier au soir de Schaffhouse. Il est reparti ce soir pour Arau et Berne. Il paroît avoir recueilli des notions plus précises sur les cotons et denrées coloniales qui se trouvent en Suisse pour le compte de négocians étrangers.

Neuchâtel, 20 novembre. Le même jour où les marchandises anglaises qui avoient été saisies ici ont été brûlées, toutes celles qui se trouvoient au Val-de-Travers, à la Chaux-de-Fonds, dans les juridictions de la Côte et de Valangin ont subi le même sort. On a pris dernièrement diverses mesures relativement à la perception de l'impôt des denrées coloniales qui entreront à l'avenir dans cette principauté. Toutes celles qui avoient été séquestrées y ont été assujetties, et cette imposition a déjà été payée par-tout. (*Gaz. de Fr.*)

CONFÉDÉRATION DU RHIN.

BAVIÈRE.

Nuremberg, 29 novembre. Ce matin dans un champ voisin de notre ville, on a brûlé les marchandises anglaises trouvées chez nos négociants, de valeur d'environ 18,000 francs. Les objets non combustibles ont été brisés et jetés dans la rivière. La troupe sous les armes formait un quartier autour du bucher, et un Commissaire de la police a assisté à l'opération. (*Gaz d'Augsbourg*)

GRAND-DUCHÉ DE WURTZBOURG.

Wurtzbourg, 27 nov. Les visites domiciliaires qui ont été faites à Wurtzbourg, pour la recherche des marchandises anglaises, ont donné lieu à la découverte et à la saisie d'une certaine quantité de ces marchandises, qui ont été brûlées avec beaucoup d'appareil sur la place d'exercice, par les employés de la police.

Les visites domiciliaires se poursuivent dans les autres villes du grand-duché pour le même objet. (*Moniteur*)

GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

Francfort, 27 novembre. On a brûlé aujourd'hui ce qui restoit de marchandises de fabrique anglaise.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 2 décembre. Hier, à six heures du soir, le bruit du canon a annoncé la veille de l'anniversaire du couronnement de S. M. Tous les spectacles ont donné des représentations *gratis*.

Ce matin le canon s'est de nouveau fait entendre.

Aujourd'hui, jour anniversaire du couronnement de S. M., la ville de Paris a doté douze filles pauvres pour être mariées à douze militaires. Le montant des dots de chacune d'elles, est de 1200 fr. Les contrats ont été signés hier premier décembre, à l'Hôtel de Ville, par M. le conseiller d'Etat, préfet de la Seine, et par MM. les maires de Paris; les époux ont reçu la bénédiction nuptiale, à midi; à l'église métropolitaine.

A midi, les autorités constituées de la capitale se sont réunies à la métropole. Les cours d'appel et de justice criminelle étoient en robe rouge. M. le comte Hullin, commandant de Paris, étoit placé entre M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police. Plusieurs prélats, MM. les officiers des différens corps qui se trouvent à Paris, beaucoup de personnages distingués remplissoient le chœur et les travées. Les jeunes filles dotées par la ville, ont été conduites au chœur par les officiers municipaux. Elles se sont placées avec leurs futurs époux sur des prie-dieu qui leur avoient été préparés autour du maître-autel. Monseigneur le cardinal Maury, assisté d'un nombreux clergé, a fait lui-même la cérémonie des mariages, et a prononcé un discours, dont l'éloquence simple et touchante, a fait une vive impression sur les auditeurs. Après la messe on a chanté le *Te Deum*, et M. Gotteret, docteur de la faculté de théologie, a prononcé un discours qui a été du plus grand intérêt.

A la même heure, S. M. étant sur son trône, entourée des princes grands dignitaires, des ministres, des grands officiers de sa maison, a reçu le sénat, qui a été conduit à cette audience par un maître et un aide de cérémonies, introduit par S. Exc. le grand-maitre, et présenté à S. M. par S. A. S. le prince vice-grand électeur.

S. Exc. M. le Comte Garnier, président, a présenté à S. M. l'adresse suivante, pour le remercier, au nom du Sénat, de la communication qu'elle a daigné lui faire de la grossesse de l'Impératrice.

„ Sire, le Sénat a entendu avec l'émotion la plus vive, la lecture de la lettre de V. M. I. et R.

„ La France voit s'accomplir le vœu qu'elle avoit formé, et ne cessant d'admirer les destinées du plus grand des monarques, elle se plaît à contempler l'étoile brillante de Napoléon, éclairant un berceau qu'entourent les lauriers de la gloire et les palmes des vertus.

Combien de fois, Sire, nous avons présenté au premier des héros l'hommage et l'admiration du Grand-Peuple! Nous offrons aujourd'hui au père de la patrie les vœux de ce peuple heureux de votre bonheur, heureux de ses espérances, heureux de tout ce que lui inspire l'auguste princesse qu'il chérit et pour elle et pour vous.

Après cette audience, l'Empereur étant descendu de son trône, a reçu le corps diplomatique, qui a été conduit dans les formes accoutumées, et introduit par S. Ex. le grand-maitre des cérémonies.

Après l'audience diplomatique, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à la chapelle, où la messe, suivie du *Te Deum*, a été célébrée par S. Em. Mgr. le cardinal grand-aumônier. A l'issue de la messe, il y a eu audience générale dans les grands appartemens.

Des salves d'artillerie ont été répétées à midi et le soir à six heures. Il y a eu spectacle au théâtre du palais des Tuileries, cercle dans les grands appartemens et illumination générale dans la ville.

— Avant-hier, LL. MM. ont honoré de leur présence la représentation d'Alceste à l'Académie Impériale de musique. Au moment

où elles parurent dans leur loge, toute la salle retentit d'applaudissemens et d'acclamations, qui redoublèrent lorsqu'au second acte, on entendit à la suite d'une invocation à Apollon, une hymne destinée à célébrer la circonstance qui promet des héritiers au trône. LL. MM. parurent touchées de cette ingénieuse allusion et de l'enthousiasme des spectateurs, qui leur offrirent au même instant des milliers de bouquets composés de myrthes et de lauriers.

— L'Impératrice, accompagnée d'une dame, a traversé hier, à 2 heures, dans sa voiture, la cour du palais des Tuileries. Une foule de spectateurs était accourue pour voir S. M. L'air retentissait de toute part des acclamations de *vive l'Impératrice!* S. M. saluait avec bonté.

— Par décret du 30 novembre, S. M. a nommé le sieur Poitevin de Maissemi, préfet actuel du département du Mont-Blanc, à la préfecture du département de la Somme; le sieur Finot, auditeur, à la préfecture du département du Mont-Blanc; le baron Duplantier, préfet actuel du département des Landes, à la préfecture du département du Nord; le comte d'Angosse, chambellan, à la préfecture du département des Landes; le comte de Plancy, préfet actuel du département de la Nièvre, à la préfecture du département de Seine-et-Marne; le baron de Broteuil, auditeur, à la préfecture du département de la Nièvre; le baron Arborio, préfet actuel du département de la Stura, à la préfecture du département de la Lys; le comte de Lavieuville, chambellan, à la préfecture du département de la Stura; le baron Capelle, préfet actuel du département de la Méditerranée, à la préfecture du département du Léman; le baron de Goyon, auditeur, préfet actuel du département de l'Aveyron, à la préfecture du département de la Méditerranée; le baron Gjeod de Vienney, auditeur, à la préfecture du département de l'Aveyron; le baron Rolland, préfet actuel des Apennins, à la préfecture du département du Gard; le sieur Maurice Duval, auditeur, à la préfecture du département des Apennins; le sieur Jannesson, sous-préfet actuel de l'arrondissement des deux-Ponts, à la préfecture du département de l'Ems-Oriental.

— Le Moniteur publie toutes les pièces de la négociation relative à l'échange des prisonniers envers la France et l'Angleterre, négociation qui s'est rompue par suite des prétentions sans fondement du cabinet de Londres. M. Mackenzie, commissaire Anglais, a mis à la voile de Morlaix, le 6 novembre.

du 5 décembre. S. M. l'Impératrice a visité, ces jours derniers les panoramas de Wagram et de Naples.

S. E. M. le comte Treillard, ministre d'Etat, est mort subitement le 1. er de ce mois, âgé de 68 ans. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui. Ses restes ont été déposés au Panthéon.

— Embden (département de l'Ems oriental) 17 novembre. L'utilité du canal qui communique de notre ville avec Aurich a fixé l'attention du gouvernement. On s'occupe déjà de former les projets pour sa continuation, dont l'exécution paroît facile, attendu que les différences de niveau n'exigeroient que très-peu d'écluses. La communication qu'on parviendrait ainsi à ouvrir avec le Weser seroit très-importante. Elle le deviendroit bien davantage si, comme on est porté à le penser on parvenoit, au moyen de quelques travaux reconnus peu difficiles, à communiquer avec l'Elbe. Le canal qui existe dans le Holstein, donneroit une communication méditerranée avec la mer Baltique. Il n'est pas étonnant que les immenses avantages d'un tel projet, aient si promptement frappé les regards d'un gouvernement qui ne laisse échapper aucun objet d'un grand intérêt public. Celui-ci nous donnerait une prospérité nouvelle, la mettroit à l'abri même des chances de la guerre maritime, et assureroit au commerce et aux grands arsenaux de la France des relations avec le nord, qui ne pourroient être interrompues par aucune circonstance.

Vorceil, 18 novembre. Le grand pont établi sur la Sésia est achevé; il sera incessamment livré au public. La construction de ce pont a été extrêmement contrariée par les crues extraordinaires des eaux, qui se sont élevées de six mètres au-dessus du niveau ordinaire; mais les travaux, par leur grande solidité, ont résisté à la destruction.

M. Coudère, ingénieur en chef du département de la Sésia, chargé de la surveillance de ces travaux, y a apporté un zèle et une activité dignes d'éloges.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 14 décembre. Au milieu des soins que le Gouvernement porte sur toutes les parties de l'administration publique, on doit remarquer sa constante sollicitude pour rendre à-la-fois plus nombreuses, plus sûres et plus faciles les voies de communication dans l'étendue des Provinces. On reconnaît chaque jour le succès des mesures que Son Exc. le Gouverneur Général a prises pour purger les routes des brigands qui les infestoient sur quelques points, et déjà elles sont plus sûres qu'elles ne l'ont jamais été sous le Gouvernement Autrichien.

— Son. Exc. a décidé que les *Laissez-passer* seront supprimés à partir du 1. er janvier 1811 dans l'étendue des cercles de Gorice et de Villach, comme étant devenus tout-à-fait superflus.

LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

Tirage du 14 décembre 1810.

6 - 64 - 89 - 2 - 84.

Ces numéros ont produit à Laybach une grande quantité de lots, et entre plusieurs assez considérables, un terne de 1577 fr. 50 cent., échu dans le Bureau 3; ce terne a été payé à la Caisse principale de la Direction.

Quoiqu'on ne puisse encore connaître que pour Laybach les résultats du présent tirage, on a lieu de croire qu'il sera, comme celui du 4. très-productif pour les actionnaires. Outre le terne de 3268 fr., que nous avons annoncé dans notre feuille du 5, ce même tirage du 4 a produit tant à Laybach qu'à Trieste et autres villes, 17 autres ternes de différentes valeurs; parmi lesquels on en cite un, dont il est bon de parler pour l'honneur de la fortune. Cet exemple servira à prouver qu'elle est moins aveugle qu'on ne se plaît souvent à dire. Ses faveurs sont tombées cette fois sur un homme réduit à la plus extrême misère, qui par son désintéressement s'en est montré doublement digne. Le froid conduisit chaque jour ce brave homme dans un des Bureaux de Loterie de Laybach, où il se glissait comme en tremblant auprès du poêle; et chaque jour il y étoit souffert, par égard pour sa discrétion. Un jour, comme le commis du Bureau, très occupé à sa recette, ne pouvait vaquer lui-même à la surveillance de l'emmagasinement de quelques objets qui lui arrivaient, il imagina d'en charger le pauvre étranger qui précisément se trouvait-là. Celui-ci fait de son mieux, croyant payer par ce service l'hospitalité qu'il a si souvent reçue; aussi lorsqu'on lui offrit le salaire de ses soins, ne voulait-il pas le recevoir; on insiste: eh bien, dit-il, donnez-moi un billet de loterie; je ne veux pas d'autre payement. En même tems il tire au hasard trois numéros d'un sac; tous trois sont sortis et lui ont produit environ 600 fr. Le brave homme ne vouloit pas encore prendre le montant de son lot. Forcé à l'accepter, il benit maintenant avec sa famille et le receveur hospitalier, et la fortune.

A V I S pour la troisième fois.

Le sieur Faustin Inchiostri ayant fait constater l'absence du sieur Antoine Coludrovich de Spalato dont le domicile actuel est inconnu, et ayant une instance à former, a demandé au Tribunal qu'il fût nommé audit absent un curateur afin de le représenter et défendre légalement dans l'instance.

En conformité de l'article 301 du Code de procédure en vigueur, le Tribunal admet la demande et constitue aux frais et risques de l'absent, en qualité de Curateur à l'effet dont il s'agit, le Doct. Antoine Tomezzi, de Sebenico.

Du Greffe civil du Tribunal de Première Instance, à Zara le 24 octobre 1810.

En l'absence de Mr. le Président,
LASSI, premier Juge.

Fenzi, greffier.